



2024-2029

POUR UN SURSAUT EUROPÉEN

Priorités des grandes entreprises françaises
pour les élections européennes et le mandat
de la prochaine Commission



La voix des grandes entreprises françaises

2024-2029 : pour un sursaut européen

Fortes de 8,5 millions de salariés dans le monde, dont 4,5 millions en Europe, les grandes entreprises françaises tiennent à la construction européenne. L'Union européenne est leur espace naturel de développement, elle leur offre un large marché, une monnaie commune en zone euro et dispose d'une épargne élevée. Elles y réalisent 55 % de leur exportations et 30 % de leur chiffre d'affaires au sein du marché intérieur (hors France). L'Union européenne est aussi le cadre de négociations qui a facilité leur internationalisation, contribuant à l'ouverture des marchés des pays tiers, à leurs exportations et leurs investissements.

Le lien des entreprises françaises avec le projet européen n'est pas seulement économique. **Les entreprises et leurs dirigeants ont un attachement profond aux valeurs, aux institutions démocratiques, au modèle social et environnemental de l'Union européenne, une construction politique sans pareille.** Ils sont conscients que cette construction politique, qui constitue le présent et l'avenir économique de la France, repose sur l'aptitude des États à s'affranchir de leurs tendances protectionnistes. Ils sont donc opposés à toute orientation programmatique qui exposerait l'Europe à un risque de fragmentation. Le projet européen doit être d'autant plus défendu que la guerre est à nos portes et menace l'espace de paix, de solidarité et de prospérité que nous avons créé.

Les grandes entreprises françaises sont par ailleurs des acteurs majeurs de la transition écologique et numérique, via leur propre transformation vers un modèle de production décarboné et leur rôle dans la fourniture des technologies vertes et numériques à toute l'économie et à la société.

Réaliser la transition globale de notre économie en assurant un haut niveau d'exigence sociale nécessite d'intensifier notre compétitivité vis-à-vis de nos principaux concurrents dans un contexte mondial tendu. Or, force est désormais de constater que nous ne parvenons plus collectivement à réaliser la nécessaire adéquation entre atteinte des ambitions européennes et dynamisme économique.

De nombreux indicateurs montrent que l'Union européenne a atteint un point de bascule à partir duquel elle risque de s'enfoncer dans un décrochage irréversible vis-à-vis des deux grandes zones géographiques de croissance, l'Asie et l'Amérique du Nord. **Les fondements et les atouts de l'Europe, auxquels les grandes entreprises sont profondément attachés, ne seront plus des leviers suffisants pour maintenir des projets d'investissement dans l'UE.**

Les manifestations de ce décrochage sont de plus en plus tangibles. L'Union européenne est désormais pénalisée par de forts écarts de croissance, de productivité et de R&D avec ces deux blocs. **Notre appareil productif est en retard en matière d'automatisation et de numérisation. L'excédent commercial de l'UE se contracte et les projets mondiaux d'investissement se concentrent désormais prioritairement en Asie (54 %) et en Amérique du Nord (28 %) et seulement à hauteur de 10 % dans l'UE.** Sur le plan géopolitique et géoéconomique, l'influence des 27 est menacée.

Ce différentiel de compétitivité est pour une part imputable à des chocs externes, comme les crises sanitaires et géopolitiques (tensions logistiques, guerre russo-ukrainienne, renchérissement de l'énergie) ou les politiques agressives de nos principaux concurrents économiques (distorsions de concurrence, dépendances stratégiques entretenues), **mais provient très largement de nos défaillances internes.**

Les entreprises opèrent sur un marché intérieur de moins en moins intégré, ne parviennent pas à lever suffisamment de capitaux d'origine européenne et font face à un carcan normatif toujours plus étroit et une accumulation de contraintes depuis 2019.

Le déluge de nouvelles obligations de reporting et de conformité (CSRD, CS3D...), en ne tenant pas compte du fonctionnement des entreprises, crée un surcroît de charges administratives et expose leurs activités - en Europe et dans le monde - à davantage de complexités, de lenteurs et d'insécurité juridique, sans qu'il en résulte un gain économique, environnemental ou citoyen. Ces obligations peuvent même s'avérer contre-productives en freinant les transformations dans lesquelles elles sont déjà engagées. **L'Union européenne, dans sa volonté de faire prévaloir ses valeurs au-delà de son territoire, risque de mettre au second plan les intérêts de ses entreprises et des citoyens.** Elle s'expose en outre aux critiques sur le caractère extraterritorial de ses législations.

Les textes-clés du *Pacte vert* (révision de la directive ETS, règlement MACF, interdiction du moteur thermique) ont fixé des calendriers de réduction des émissions de gaz à effet de serre

et des normes de transformations technologiques très exigeants **sans pour autant les articuler avec les financements qui auraient permis de faire émerger rapidement les technologies nécessaires. Nos concurrents les ont fait émerger grâce à des mesures incitatives.**

La priorité donnée en Europe à la norme comme l'excès de protection du consommateur pénalise depuis longtemps nos industries lors qu'il s'agit pour elles d'acquérir une taille mondiale et de bénéficier des effets d'échelle. Cette priorité menace désormais de **placer l'UE en situation d'utilisatrice nette des technologies vertes et numériques développées et fournies par les entreprises des deux autres zones géographiques.** Ces technologies ont de surcroît été financées en partie par notre épargne, au détriment des opérateurs européens.

Il est temps de réagir.

C'est pourquoi l'Afep prend part aux débats précédant les élections européennes et la mise en place de la nouvelle Commission européenne en formulant des propositions précises et concrètes.

Ce scrutin déterminant doit être l'occasion d'une prise de conscience du décrochage en cours mais surtout de **la nécessité d'un changement radical des politiques européennes pour un sursaut compétitif de l'UE** au cours de la prochaine mandature - et dès sa première année - **pour retrouver son statut de puissance économique de premier rang.**

C'est seulement par **ce sursaut** qu'elle pourra **réduire ses dépendances et réussir sa transition écologique et numérique**, riches en emplois et facteurs de croissance et de progrès social.

Nos axes prioritaires et les mesures urgentes à adopter pendant la première année de mandat

Un sursaut intérieur : accroître la compétitivité intrinsèque de l'UE

Avec un meilleur financement de l'économie et de l'innovation, une facilitation des investissements, une stratégie industrielle plus cohérente notamment en matière de politique de concurrence, une plus grande intégration du marché intérieur et un allègement des contraintes sur les entreprises.

- Renforcer les capacités d'investissement dans la transition et l'innovation en mobilisant l'épargne privée européenne
- Mettre en œuvre sans délai un chantier de simplification des obligations de conformité pesant sur les entreprises, et en particulier, de reporting, existantes et à venir, dans un objectif de compétitivité

Un sursaut extérieur : renforcer la position externe de l'UE

Avec une politique commerciale offensive et cohérente avec sa stratégie industrielle, une diplomatie économique plus affirmative et une meilleure résilience face aux chocs externes et aux politiques agressives de nos partenaires (exigences de *level-playing* environnemental, social et sanitaire, lutte contre la coercition et renforcement de sa défense).

- Conclure des accords de commerce et des partenariats industriels visant la sécurisation des chaînes de valeurs critiques et les nouveaux débouchés avec un niveau satisfaisant de *level-playing field*
- Repositionner rapidement nos relations commerciales avec la Chine et le cas échéant avec les Etats-Unis

Un sursaut dans la double transition écologique et numérique

Donner la priorité à la fourniture d'énergie décarbonée à bas coût et au déploiement des industries vertes et numériques, mettre en place un cadre de compétitivité propre à la double transition (canaux de financement adéquats, compétences, stimulation de l'investissement et de l'innovation).

- Développer un plan massif de construction des infrastructures (production, distribution et stockage de l'électricité, hydrogène, CCS, 6 G)
- Adapter les principaux textes du Pacte vert pour assurer la montée en puissance de l'offre européenne et jouer sur le levier de la commande publique dans ce domaine (critères de durabilité et de résilience)
- Attirer des jeunes talents du monde entier pour les métiers de l'économie du futur en renforçant l'attractivité dans des secteurs à forte croissance et en maintenant une ouverture internationale en termes de main d'œuvre

Un sursaut institutionnel

Adapter les institutions, les politiques et le mode d'élaboration des normes européennes pour faire face à l'élargissement de l'UE à l'horizon 2030 afin de conserver notre agilité réglementaire face aux autres zones géographiques.

- Faciliter le recours aux expérimentations juridiques
- Simplifier et accélérer drastiquement les modalités de distribution des aides publiques

Le sursaut intérieur

Accroître la compétitivité intrinsèque de l'Union européenne

1. Mettons en place le socle financier et industriel de la compétitivité interne

Pour combler son déficit de financement de l'économie en comparaison des autres zones, l'UE doit mieux mobiliser son épargne privée. Pour renforcer l'investissement en fonds propres d'entreprises, il faut **développer rapidement le recours à la titrisation**. Il faut également **accélérer l'Union bancaire** et compléter **l'unification des marchés de capitaux de façon pragmatique**. Il faut également faciliter les **investissements directs transfrontaliers**, notamment en éliminant les discriminations à l'égard des investisseurs des autres États membres et en mettant en place **des règles intraeuropéennes de protection des investissements**, y compris en matière de règlement des différends investisseurs/États.

L'UE doit continuer de rénover sa **stratégie industrielle** en ciblant la modernisation de l'appareil productif, en consolidant l'approche par écosystèmes, en recherchant une plus grande intégration au niveau communautaire et en favorisant une meilleure complémentarité avec la **politique de concurrence**, **la politique de l'énergie et la politique environnementale pour accroître notre résilience**. Il faut par exemple faciliter l'accélération de la numérisation et l'automatisation des sites de production, mieux associer les entreprises à la gouvernance de la stratégie industrielle ou encore permettre la constitution d'entreprises de taille mondiale susceptibles de faire jeu égal avec leurs concurrents des pays tiers et bénéficier enfin des effets d'échelle.

2. Libérons le potentiel des entreprises en redynamisant le marché intérieur et en supprimant les freins réglementaires

L'UE doit rechercher une meilleure intégration de son **marché intérieur**. Cet approfondissement requiert notamment la **suppression des nouvelles barrières** réglementaires à la circulation des biens et des services créées par les États membres eux-mêmes, la lutte contre la concurrence fiscale intra-UE - avec la suppression des doubles impositions ou des retenues à la source - et par une **mobilisation des outils de convergence économique** entre les 27 en matière de politiques structurelles ou de politique budgétaire tels que vus au travers de l'exercice du Semestre européen.

Il est essentiel de préserver **l'autonomie des entreprises** ce qui suppose de respecter **leurs choix technologiques, leur organisation interne, leurs stratégies de développement international ou leurs relations avec leurs salariés et les parties prenantes**. Il faut notamment laisser une plus grande place au **contrat** et à la **soft law**. C'est notamment le cas s'agissant de la prise en compte des enjeux de RSE par la gouvernance, du dialogue social, ou encore de l'évaluation et la gestion des risques de fuite technologique potentiellement impliqués par des investissements directs hors UE.

L'UE doit **réduire les charges administratives** incombant aux entreprises ou, lorsqu'elles sont jugées nécessaires, s'assurer qu'elles restent **proportionnées aux objectifs poursuivis et aux ressources disponibles**. Il est particulièrement important de vérifier si, pour les mêmes résultats, **le législateur européen n'impose pas aux acteurs économiques un surcroît d'obligation** en comparaison des normes en vigueur dans d'autres juridictions. Plutôt que de toujours miser sur le « *Brussels effect* », un moyen d'y parvenir est de rechercher un alignement avec des standards **internationaux**, lorsqu'ils existent, ou à défaut une interopérabilité et/ou des dispositifs de reconnaissance mutuelle entre les différents standards. C'est particulièrement urgent pour les **obligations de reporting** qui se sont multipliées dans l'UE, sans comparaison avec les standards imposés dans les pays tiers.

Il faut enfin éviter que certains États membres, à l'instar de la France qui est sans nul doute le membre le plus actif sur la question législative, **anticipent des législations qui devraient avant toute chose être pensées au niveau européen**.

Le sursaut extérieur

Renforcer la position externe de l'Union européenne

3. Faisons de l'UE un acteur central du nouvel ordre économique international

Pour un plein effet de compétitivité externe, la **politique commerciale** doit être menée en **synergie avec les besoins de la stratégie industrielle et géopolitique de l'UE**, avec la conclusion d'accords de commerce, d'accords d'investissements ou de partenariats économiques permettant d'ouvrir de nouveaux débouchés extérieurs aux produits de l'UE, de sécuriser les chaînes de valeurs critiques (accès à l'énergie et aux intrants) ou encore de renforcer nos alliances géostratégiques.

Face aux Nouvelles Routes de la Soie de la Chine et à la volonté des BRICS de construire leurs propres systèmes financiers, l'UE, en coopération avec ses partenaires, doit se doter de ses **propres réseaux mondiaux d'infrastructures physiques** (transports terrestre et maritime) et **numériques** (câbles, réseaux télécoms, paiements numériques), laissant une place de choix aux entreprises européennes dans la construction et la gestion de ces équipements.

L'UE doit également continuer à affirmer ses valeurs et ses intérêts dans l'élaboration des normes internationales en renforçant sa **diplomatie fiscale, climatique et numérique** et en cherchant à inspirer autant que possible les **procédures de standardisation internationale dans les secteurs clés de l'économie du futur**.

4. Luttons contre les pratiques déloyales de certains États tiers et les menaces extérieures de sécurité

L'UE doit continuer de soutenir l'inclusion de **règles destinées à lutter contre la concurrence déloyale** à l'OMC et dans les accords de commerce (règles sur les subventions et les entreprises d'Etat, normes environnementales, climatiques, sociales ou sanitaires telles que stipulées dans les chapitres « commerce et développement durable » ou SPS). Elle doit également mobiliser sélectivement **les instruments unilatéraux de *level-playing field*** économique ou environnemental adoptés récemment (défense commerciale classique, règlement « subventions étrangères », CBAM) sans créer des tensions commerciales disproportionnées et protéger **ses innovations via les règles nationales et internationales de protection intellectuelle**.

L'UE doit aussi renforcer sélectivement **certains outils de sécurité économique** (contrôle des investissements entrants, règlement anti-coercition, règlement de blocage, cybersécurité), assoir la crédibilité de ceux-ci une fois adoptés et assumer la nécessité de réviser en profondeur nos relations économiques en cas de tensions commerciales ou politiques exacerbées avec nos principaux partenaires.

Dans un monde où les risques géopolitiques s'accroissent, l'UE doit par ailleurs pourvoir à la protection de ses intérêts économiques par une **politique de défense renforcée, et donc une industrie de défense forte**.

Le sursaut dans la double transition écologique et numérique

Donner la priorité à la fourniture d'énergie décarbonée à bas coût et au déploiement des industries vertes et numériques

5. Faisons primer le déploiement des technologies vertes et numériques européennes sur l'approche strictement normative

Les politiques de l'UE doivent contribuer à fournir aux entreprises et aux citoyens une **énergie décarbonée à un prix raisonnable** pour garantir l'électrification de l'industrie, et à déployer des modes de transports zéro émissions et des réseaux de télécommunication aux normes requises pour les technologies émergentes (fibres, 6G)

Pour permettre **la montée en puissance des capacités industrielles** des entreprises dans les technologies vertes, le cadre réglementaire issu du *Green Deal* devra être rendu compatible avec la réalité industrielle et les capacités de financement de la transition. Il faut notamment veiller à une **mise en œuvre plus graduelle de certaines obligations** pour éviter les chocs de compétitivité vis-à-vis des grands concurrents étrangers et pour faire sorte que l'offre des entreprises de l'UE puisse progressivement

réponde à la demande créée par la réglementation (par exemple en révisant le rythme d'extinction des quotas gratuits dans le cadre de la directive ETS ou en modulant dans le temps la pondération des critères de résilience et/ou de durabilité pour les marchés publics relevant du *Net Zero Industry Act*).

L'UE doit également réduire ses dépendances numériques et faire émerger des champions européens dans les technologies émergentes clés de l'avenir, notamment l'intelligence artificielle, l'informatique quantique ou encore la fabrication additive, en position de se déployer sur le continent et à l'international. Il s'agit notamment de mettre à disposition des entreprises européennes des capacités sécurisées de stockage de données sur le territoire européen, s'en tenir à une **régulation proportionnée des seuls risques relatifs aux pratiques innovantes (IA)** et au traitement des **données (RGPD et Data Act)** pour libérer la **créativité de l'industrie de l'UE et favoriser les opportunités du commerce électronique transfrontalier**.

6. Dotons-nous d'un environnement propice à la double transition

L'UE doit rapidement consolider un cadre réglementaire permettant **le financement de la double transition**, en particulier pour mobiliser les investissements privés. Il s'agit entre autres d'**adapter la taxonomie** pour couvrir les activités en cours de transition ainsi que l'ensemble des chaînes de valeurs des technologies vertes. Il faut également clarifier à nouveau son caractère principalement indicatif, à rebours des usages prescriptifs qui en ont été fait au cours des dernières années.

Les politiques communautaires doivent contribuer à la **montée en compétences de la population active**. La maîtrise des savoirs de base et des technologies de la double transition, la **circulation des talents** au sein du marché intérieur **doivent** être favorisés notamment par la création de cadres de référence, de systèmes de reconnaissance mutuelle des formations ou d'échanges d'étudiants/apprentis.

L'UE doit contribuer à mettre en place des écosystèmes qui favorisent **l'innovation et la protection de la propriété intellectuelle sur le territoire européen** : évaluations et suspensions des réglementations défavorables à l'innovation, **soutien à la R&D et aux prototypes de pré commercialisation**, mobilisation de la commande publique, échanges de chercheurs, etc. Dans le domaine des marchés publics, il est particulièrement important de progresser vers des règles de passation encore davantage harmonisées en laissant plus de place aux offres comportant des solutions techniques innovantes.

Le sursaut institutionnel

Adapter les institutions, les politiques et le mode d'élaboration des normes européennes pour faire face à l'élargissement de l'UE

7. Mettons les institutions, les politiques communautaires et le cadre financier européen en ordre de marche pour faire face aux nouveaux défis

La perspective d'un élargissement de l'UE de 30 à 35 membres requiert **de nouveaux modes de fonctionnement des institutions**. Il faut par exemple mettre en place une **organisation du collège, une répartition des tâches entre commissaires et les directions générales et des effectifs** qui garantissent la cohérence des politiques prioritaires et l'efficacité dans la mise en œuvre des textes. Un chantier analogue doit être entrepris au Parlement européen s'agissant la répartition des compétences entre commissions et des règles de fonctionnement du Parlement. Les **mécanismes de prise de décision communautaires** devront également être revus pour éviter la paralysie, notamment dans la gouvernance des agences ou des comités de réglementation.

De même, un grand nombre de **politiques devront être adaptées** pour être en mesure d'accélérer la mise en œuvre des nouvelles priorités de l'UE (RD, double transition et la défense notamment) tout en menant à bien l'élargissement de l'UE. Cette révision des politiques publiques européennes doit se traduire également **dans la structure du budget communautaire pour financer les nouvelles priorités** sans accroître excessivement le niveau des dépenses européennes.

8. Produisons des normes et des dispositifs d'accompagnement cohérents et efficaces

Pour une plus grande réactivité normative, il faut reconnaître à un **droit général à l'innovation**, en élargissant et en assouplissant les cadres de **recours aux « bacs à sable réglementaires »**.

Les grands chantiers législatifs du mandat précédent ont fait apparaître un besoin croissant de **rationalisation et de mesure de l'impact économique** au moment de la **préparation et l'adoption des textes législatifs**. En amont, une meilleure cohérence entre les approches promue par les différents services de la Commission doit être recherchée, y compris en accroissant le rôle du secrétariat général. Par ailleurs, les propositions de législation ne devraient pas être adoptées sans contrôle préalable de leur impact sur la compétitivité (*competitiveness check*). En cours de procédure législative et en particulier en phase de trilogue, les services des trois institutions doivent également faire **l'évaluation de l'incidence des textes amendés** et, en particulier, de la cohérence des textes d'un même paquet.

Indépendamment du volume des aides que l'UE ou les États membres accordent à leurs entreprises, les procédures d'obtention (appels à projet, enchères) doivent être **simplifiées pour plus d'agilité** pour faire face à la concurrence internationale.

À propos de l’Afep

L’Afep, fondée en 1982, réunit 117 des plus grandes entreprises françaises, qui représentent 14 % du PIB marchand de la France, emploient 13 % des salariés du secteur privé et acquittent 20 % des prélèvements obligatoires sur les entreprises en France.

Elle a pour mission de contribuer à l’émergence d’un environnement favorable au développement de l’activité économique et de porter la voix des grandes entreprises françaises auprès des décideurs publics, à Paris et à Bruxelles.

Les grandes entreprises qui la composent emploient 8,5 millions de salariés et sont des acteurs clés de l’économie française, européenne et mondiale dans l’ensemble des secteurs d’activité. Elles sont pleinement impliquées dans la transition écologique et numérique, l’innovation ou encore la recherche de la meilleure gouvernance.

Association française des entreprises privées

11 avenue Delcassé, 75008 Paris, France

+33 1 43 59 65 35

23 rue de la Science, 1040 Bruxelles, Belgique

+32 2 219 90 20

contact@afep.com

